

UCP Flash Spécial n° 470 bis du 2 mars 2009.

SPECIAL CREATION DE LA DIRECTION DES ACHATS ET DES CSP COMPTABLES

Dans notre précédent UCP Flash n° 470 du 16 février 2009, nous exprimions vos nombreuses interrogations et inquiétudes quant à la création d'une direction des achats et la réforme de la chaîne comptable à la Ville.

Nous vous annonçons qu'au-delà des réunions destinées aux personnels, la DRH avait proposé des réunions techniques d'information avec les organisations syndicales.

A cet effet, l'UCP rencontrera Michel YAHIEL, le 4 mars prochain.

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos questionnements et propositions, et nous vous en remercions

Ce que vous nous avez dit :

- un manque général d'informations sur ces deux projets importants (qui n'ont pas encore été discutés dans les instances paritaires), dont la finalité n'apparaît pas évidente ;
- des fiches de postes peu claires sur le contenu et pas diffusées à tous ;
- un appauvrissement du métier comptable, les CSP ne devant a priori que traiter la partie liquidation ;
- une localisation géographique non encore arrêtée ;
- un périmètre relationnel entre la direction des achats et les directions opérationnelles non établi.

Tout ce manque de précisions ne favorise en rien le positionnement de ceux qui ont vocation à rejoindre ces nouvelles structures (vous ne savez pas précisément ce que vous feriez dans la future direction, ni à quel niveau, vous ne savez pas davantage ce que vous feriez en restant dans votre direction).

Pour ceux qui auront à travailler avec la DA et les CSP comptables, les interrogations sont également nombreuses : la sectorisation des tâches est susceptible de compromettre les délais de réalisations d'opérations, l'articulation des différents intervenants au sein d'une opération sera complexifiée, le rôle de maîtrise d'ouvrage des services opérationnels risque d'être affaibli.

Ce que nous demandons à la DRH :

Pour les personnels directement concernés :

- mettre en place un accompagnement individualisé, offrant à chacun d'entre vous des garanties (régime indemnitaire et droit à l'avancement), quel que soit votre choix,
- garantir la liberté de choix, chacun devant pouvoir rejoindre une des nouvelles structures, rester dans sa direction, ou en rejoindre une autre
- permettre que votre choix soit réversible (vous avez le droit de vous tromper, surtout dans les imprécisions actuelles).

Plus généralement :

- organiser une véritable concertation sur la création de la Direction des Achats et les CSP comptables, avec les organisations syndicales, mais aussi avec les personnels concernés, pour analyser notamment l'impact de cette réorganisation sur le fonctionnement de la ville.

C'est à nos yeux le seul moyen de supprimer les freins psychologiques et de réussir la réorganisation qui ne peut se faire sous forme d'exclusion, mais en faisant participer l'ensemble des personnels à une nouvelle dynamique.

Au delà des informations précises que nous espérons obtenir (nombre de personnes concernées, calendrier, aspects matériels, incitations éventuelles), tels sont les points principaux que nous développerons lors de notre rencontre avec la DRH, dont nous vous rendrons compte très prochainement.

Nous restons à votre écoute, vos témoignages et propositions sont essentiels à l'enrichissement de notre positionnement.